

Pierre Nora

Les avatars de l'identité française

Il n'est pas si facile de savoir exactement de quoi il est question quand on évoque le « modèle national », l'« identité », l'« idée de la France » ou la « France » elle-même. Et pourtant chacun le sait : il y a une altération très profonde du type de France qui nous a été léguée et dans laquelle les plus âgés d'entre nous ont été élevés.

Plusieurs dates se proposent d'elles-mêmes pour situer ce bouleversement. Le sociologue Henri Mendras, dans *La Seconde Révolution française*¹, le situe par exemple en 1965 : Vatican II, dont les effets ont été importants dans un pays aussi profondément catholique, l'arrivée à l'âge adulte des enfants du *baby-boom*, l'explosion des grandes surfaces et de la société de consommation, la montée de la permissivité sociale, l'épuisement des paramètres issus de la Révolution française. Sur ce point, il rejoint le diagnostic que portait François Furet en 1978 : « La Révolution française est terminée². » On peut aussi bien le situer en mai 1968 ou dans les années 1980, avec l'arrivée de la gauche au pouvoir, et

plus précisément en 1983 où la rupture avec les communistes et le ralliement à l'économie de marché signent la fin d'un projet socialiste. Bien évidemment, l'on songe à 1989-1990, avec le bicentenaire de la Révolution et les contrecoups de l'effondrement de l'Union soviétique. On peut même arriver au « non » de 2005 à la Constitution européenne qui signale à coup sûr une réaction viscérale du vieux modèle national face à l'absorption européenne. Peu importent en définitive les dates. Sur le fond, l'accord est unanime : on est passé d'un monde à un autre, d'une France à une autre, d'une forme de l'être-ensemble à une autre.

Il n'est, aujourd'hui, que d'« identité natio-

Le présent texte est une version remaniée d'une conférence prononcée au club « Politique-Autrement » le 28 février 2008.

1. Henri Mendras, *La Seconde Révolution française, 1965-1984*, Gallimard, 1988.

2. François Furet, *Penser la Révolution française*, Gallimard, 1978.

nale». L'expression, pour un historien, est à éviter ou à n'employer qu'avec des pincettes : sacralisée ou diabolisée. Pour les uns, l'expression est devenue criminelle par son attachement à un récent ministère de l'Immigration *et* de l'Identité nationale ; et, plus généralement, par ses incarnations historiques : de « La France aux Français ! » à Vichy, de la « révolution nationale » à la « préférence nationale ». Et, du même mouvement, on va jusqu'à prétendre que cette identité nationale n'existe pas : purement imaginaire et fabriquée pour les besoins de la cause. Pour les autres il y aurait, par-delà les péripéties de l'histoire, une invariance d'ordre biologique ou spirituel, une « mêmété » d'essence et d'existence. L'inconvénient majeur de l'expression étant qu'elle implique alors une préconception de cette identité, comme si elle était un fait de substance. Et l'on discutera interminablement quels éléments la constituent en priorité, la langue ou les paysages, la cuisine ou la galanterie ; ou si la « vraie France » est celle des droits de l'homme ou de la terre et des morts, celle de De Gaulle ou celle de Pétain.

Identité nationale, identité de la France : les deux expressions veulent dire à peu près la même chose. Mais l'une a pris une signification quasi transcendante et métaphysique, l'autre renvoie à un contenu historique toujours changeant. Est-il besoin de souligner qu'il ne peut s'agir ici que d'en indiquer les strates et les sédimentations principales et de mettre en rapport, dans une perspective longue, les repères majeurs ; et d'essayer de mettre ainsi en évidence pourquoi c'est aujourd'hui qu'apparaît, et dans quelles conditions, la notion même d'une « identité nationale » ?

L'héritage

Caractères originaux

Des mots classiques sont attachés au modèle français : ancienneté, continuité, unité, liaison avec l'État et rapport enraciné à l'histoire.

L'ancienneté plonge ses racines dans la nuit des temps et fait même des dates plausibles de la naissance de la France une éternelle discussion. Est-ce Alésia en 45 avant Jésus-Christ ? Le baptême de Clovis en 496 ? Le partage de Verdun en 843 qui a divisé l'empire de Charlemagne en trois parts et créé la Francie à l'origine de la France ? L'avènement d'Hugues Capet en 987, qui a été l'objet d'une commémoration très bizarre en 1987 ? Très bizarre, en effet, et plus significative qu'il n'y paraît. À la fin des années 1980, Jacques Chirac, alors maire de Paris, cherchait un contre-bicentenaire. Il avait réuni une commission d'historiens pour leur demander de trouver une date à commémorer avant 1789 afin de gêner le président de la République. Après une longue et laborieuse réflexion, c'est 987 qui a été proposée, avec toutes les réserves nécessaires : on ne sait que très peu de choses sur Hugues Capet, la date elle-même de son avènement est extrêmement douteuse. Chirac s'est emparé de cette date et a organisé une commémoration qui a été un succès. L'opinion a découvert tout à coup que la France avait mille ans. Et cette profondeur qui fermait la parenthèse de la Révolution, et réconciliait la France avec sa longue durée, a séduit les Français. Il est donc très difficile de fixer une date précise à l'ancienneté. Il n'empêche que cet immémorial pèse encore assez dans l'imaginaire pour que François Mitterrand ait pu, à l'occasion du cinquante-

naire de la découverte de Lascaux, faire de ce haut lieu le symbole d'une introuvable mémoire préhistorique de la France.

Deuxième élément, la continuité : aucun pays sans doute n'a eu une telle poursuite de continuité territoriale dans ses acquisitions, de continuité dynastique par la loi salique, de continuité administrative entre l'Ancien Régime et la Révolution. On peut même parler d'une continuité constitutive, car ce pays qui s'est nourri continûment de ses fractures et a vécu de ses divisions n'est, en définitive, pas mort de ses guerres intestines.

Le troisième trait caractéristique du modèle national français, c'est la place de l'État. Celui-ci a joué, en France, un rôle plus précoce que dans tous les pays de la chrétienté occidentale. C'est ce qui explique qu'un historien du Moyen Âge, Bernard Guenée, ait pu avoir cette formule devenue classique : « En France, l'État a précédé la nation. » Pour le dire autrement, la France est une nation stato-centrée. C'est un point déterminant, car il explique largement la spécificité de l'idée que la France a pu avoir d'elle-même : elle ne s'est fondée ni sur l'économie (comme les Pays-Bas par exemple), ni sur la culture (comme les pays de l'Europe de l'Est ou l'Europe centrale), ni sur la société (comme l'Angleterre), ni sur la langue (comme en Allemagne). En France, la conscience de soi est liée au pouvoir, à l'État, et elle est, à ce titre, fondamentalement politique.

La force même de l'État est, elle, à l'origine de l'unité nationale. C'est une unité imposée par le haut, postulée autoritairement, qui n'est pas venue spontanément du peuple, de la langue, des fédérations territoriales, mais une unité centralisatrice, niveleuse. La France a connu au moins deux expériences de nivellement étatique très fort : la radicalité monarchique de Louis XIV

et la radicalité révolutionnaire de 1789. L'État a eu un rôle unificateur, éducateur dans tous les domaines. La langue elle-même fut imposée par l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539, et la création de l'Académie française, un siècle après, est venue confirmer cette dimension étatique et politique de la langue. C'est ce qui explique par exemple que Malraux ait songé un moment à faire écrire sur sa tombe : « Écrivain *français* » ; Barrès ou Chateaubriand auraient pu faire la même chose. De même, aucun pays n'a eu des institutions universitaires qui soient sous la tutelle de l'État et auxquelles celui-ci a octroyé et continue d'octroyer un privilège d'indépendance et de liberté à son égard.

Ce lien entre l'État et la nation explique également un dernier trait caractéristique : le poids de l'histoire dans notre conscience identitaire, dans notre image de nous-mêmes. En France, l'historiographie, c'est-à-dire le discours historique, le récit historique, s'est toujours développée dans l'ombre tutélaire des institutions d'Ancien Régime, puis des institutions républicaines. Elle n'a jamais eu recours aux mémoires alternatives ou régionales. L'histoire de France s'est donc construite à l'écart des mémoires ethnologiques ou littéraires. C'est une spécificité bien française, que l'on mesure mieux quand on sait, par exemple, que toute la mémoire historique de l'Europe centrale est fondée sur l'ethnologie ou la littérature. Notre mémoire est de part en part historico-politique.

Mais elle est également fondée, dès le début et dans les institutions monarchiques, sur le sentiment du sacré. Les premiers repères de l'historiographie monarchique se situent dans les sanctuaires, comme celui de Saint-Denis. Toute l'historiographie royale ancre l'histoire dans un rapport strictement dynastique, derrière lequel on trouve la mythologie de l'Antiquité, des

Troyens et, au-delà, du Moyen-Orient et des rois d'Israël. Cette mythologie a légué un caractère messianique et sacré à toute notre histoire nationale. C'est ce caractère sacré que l'on retrouve dans des symboles non plus royaux mais ouvertement monarchiques que sont le sacre de Reims ou le lit de justice. L'Église, le roi, le peuple et le pays : l'assurance d'une primogéniture dans l'ordre de la foi est consubstantielle à l'enracinement de l'Universalité. La France, fille aînée de l'Église.

Dès le ^{xvii}e siècle, au moment des guerres de Religion où se constitue la première forme d'une histoire de France, on pourrait trouver tous les thèmes majeurs qui ne vont plus la quitter : l'exceptionnalité française, l'antiquité française, l'unité française... Tous ces thèmes mythiques se sont enracinés entre l'imaginaire et la réalité historiques. On pourrait suivre aussi, à partir de l'«invention» du peuple gaulois, thème puissamment légitimateur de l'antiquité nationale, la constitution de ce que l'on peut appeler l'histoire de France comme genre, un genre qui fait partie intégrante de l'identité nationale, quels que soient la forme et le contenu véhiculaires de ce récit collectif. Quand je me suis posé la question de la mémoire française, je suis parti du postulat paradoxal que c'était le récit historiographique de l'histoire de France qui avait constitué la mémoire collective. En France, à la différence de tous les autres pays, c'est l'histoire qui a pris en charge la mémoire nationale.

À ces caractères originaux il faudrait ajouter un catalyseur : les forces d'éclatement. Si paradoxal que cela puisse paraître, on peut soutenir que la France s'est aussi fondée sur les puissances de dispersion. L'appel à l'unité n'a, probablement, été si fort, si permanent qu'à cause des forces de disruption et de diversité que la France a comportées. La phrase dont on finit

par ne plus savoir si elle est de Michelet, Paul Vidal de La Blache, Lucien Febvre ou Fernand Braudel, le dit nettement : «La France est diversité.» À mon sens, la France n'est pas d'abord diversité, elle est plutôt division : aucun pays sans doute n'est composé d'autant de pays, de peuples différents, de langues et de réalités physiques différentes, de forces hétérogènes ; autant d'éléments inconciliables qu'il a fallu politiquement concilier, dans une permanence d'autorité étatique. Surtout, cette apparence de continuité a gommé la permanence des déchirements – Armagnacs et Bourguignons, guerres de Religion, Fronde, etc. –, comme la profondeur des ruptures que la France ancienne a pu connaître, le passage des Mérovingiens aux Capétiens par exemple, celui de la monarchie féodale à l'État royal, ou à la monarchie absolue.

L'identité révolutionnaire

Examinons maintenant une question délicate : sur ces éléments fondateurs et permanents, quel a été le poids de la Révolution ? Comment s'est-elle glissée dans ce moule et comment l'a-t-elle transformé ? Il est évident que de toutes les ruptures évoquées, c'est celle qui pèse sur nous le plus profondément. Ne serait-ce – il faut bien le rappeler – que parce que c'est elle qui a créé la nation au sens moderne du mot, en coagulant ses trois sens : son sens social, un corps de citoyens égaux devant la loi ; son sens juridique, le pouvoir constituant par rapport au pouvoir constitué ; son sens historique, un collectif d'hommes liés par une continuité et une volonté. Cette coagulation s'est opérée dans des conditions définitives de première importance pour la formation de l'identité collective. Elle repose sur une rupture fondatrice qui comporte trois aspects : temporel, spatial, social.

Rupture temporelle à travers la notion d'Ancien Régime, qui apparaît dès l'été de 1789 et renvoie dans les ténèbres plus de dix siècles de l'histoire de la France, globalisés dans un ensemble réprouvé; elle impose l'idée d'un recommencement messianique de la nation. Peut-on mesurer le poids de cette amputation, ou plutôt la force de cet héritage repotentialisé du passé dans sa dénégation même ?

Rupture dans l'espace avec la création d'un territoire national, sacralisé par la notion de frontières naturelles, mythologie pure, mais qui assied l'identité sur l'image de la Gaule qui hante depuis César la conscience française, jouant un rôle déterminant dans un espace de souveraineté à l'intérieur duquel commençait le pays de la liberté. Comment mesurer à l'aune de cette sacralisation des frontières l'effet, en profondeur, de leur effacement contemporain ?

Rupture sociale, encore plus importante : elle est liée à ce que l'on pourrait appeler le théorème de Sieyès, cette définition nationale qu'il a formulée en 1789 dans *Qu'est-ce que le Tiers-État ?* : « Le Tiers comporte donc tout ce qui appartient à la nation et tout ce qui n'est pas le Tiers ne peut pas se regarder comme étant de la nation. » La fondation d'une nation sur l'exclusion d'une partie de cette nation, c'est-à-dire les privilégiés, la noblesse, et l'élection du Tiers État en véritable peuple, en dehors duquel il n'y a rien, ont certainement été capitales en France pour instaurer à l'intérieur de soi un principe de duplication et d'exclusion porteur d'un conflit, réel ou fantasmé, en renouvellement perpétuel.

Cette définition fondatrice de l'identité collective comporte en virtualité des développements infinis. Pour schématiser à l'extrême, disons qu'elle a intensifié et dramatisé les thèmes permanents du modèle national français : l'unité, en lui insufflant une peur de l'« ennemi » ; l'uni-

versel, qu'elle a nationalisé ; la conscience historique, qu'elle a créée comme telle.

La Révolution renforce d'abord la hantise de l'ennemi, qui est liée à la guerre et à la permanence de la guerre, peut-être plus forte et plus constante en France qu'elle n'a été dans aucun pays d'Europe. Ni l'Espagne, ni l'Allemagne, ni l'Italie, ni l'Angleterre n'ont vécu d'une manière aussi intense, ni intériorisé la permanence de la guerre et, donc, la conscience militaire de soi. La France a dû faire la guerre à tous les pays du monde, à part la Pologne et les États-Unis. Elle a vu des ennemis partout à l'extérieur et à l'intérieur. D'où l'importance généralisée de la notion de frontière, territoriale, mais aussi juridique, sociale, psychologique entre les uns et les autres. Ce sentiment de l'adversaire est congénital à l'identité depuis la Révolution. La disparition de la France contre-révolutionnaire, la victoire des Lumières sur la religion, le ralliement de la droite à la République ont été, à leur façon, puisamment générateurs d'un trouble de l'identité nationale. La République avait besoin d'ennemis. Comme disait de Gaulle : « La France est faite pour les grands moments et pour les grands périls. » Et le fait qu'il y ait eu deux militaires pour la sauver dans la défaite, Pétain et de Gaulle, révèle chez les Français un tropisme militaire qui leur manque terriblement aujourd'hui.

Tout cela explique que la Révolution renforce l'idée d'unité qui devient convulsive en 1792 et 1793. C'est à ce moment-là que se constitue toute la symbolique de l'unité. Le « salut public », la « patrie en danger » ont par exemple stimulé ce besoin juridique déjà bien ancré de garantir l'unité de la nation, ce réflexe autarcique du « seul contre tous », sur lequel repose beaucoup de l'imaginaire national. De même, en 1880, lorsque l'on fait du 14 juillet la date de la fête nationale, les Français prennent

ce 14 juillet comme celui de la prise de la Bastille. Or, la référence n'était pas la prise de la Bastille de 1789, mais la fête de la Fédération, un an plus tard. Et la confusion est révélatrice entre ces deux 14 juillet, l'un la prise de la Bastille et l'autre l'unité effervescente, la fusion passionnelle de toutes les provinces françaises. C'est pendant la Révolution que l'appel permanent à l'unité est devenu un thème conjuratoire et obsessionnel.

La Révolution récupère et intensifie également un autre thème dont la monarchie chrétienne s'était emparée pour se définir : l'universel. La Révolution le rend, en effet, beaucoup plus complexe. Tant qu'il ne s'agissait que d'un sacré messianico-religieux, il était assez simple. Mais avec la Révolution il devient beaucoup plus élaboré, puisque cet universel va se particulariser dans le pays de la Révolution et de la liberté : l'abstraction que l'universel avait prise à l'époque des Lumières se territorialise alors dans la défense de la patrie. S'il n'y avait pas ce passage d'un universel abstrait à un universel concret à travers la Révolution, on ne comprendrait pas la capacité exportatrice de cet universel national français qui n'est pas de même nature aux États-Unis, d'où il ne s'est pas exporté. En revanche, en France, la localisation de la liberté n'a pas empêché l'exportation de la nation à la française. Si l'on ne saisit pas l'ambiguïté de cette notion d'universel à travers une Révolution qui commence par déclarer la paix au monde pour ensuite faire la guerre au monde entier, on ne peut pas comprendre le passage de ce modèle national français au mouvement des nationalités européennes. Il y a là quelque chose à approfondir, le moment où cette nation révolutionnaire a été la matrice de la transformation d'un universel abstrait et religieux en universel concret et national. C'est ce moment qui explique le

passage des Lumières au romantisme, le passage de la nation au nationalisme.

Dernier trait, où la Révolution française intensifie, redouble, concentre, cristallise une dimension essentielle de l'identité : l'histoire. Si la Révolution a accouché de la nation, au sens moderne, la post-Révolution a produit, en contre-coup, l'histoire, au sens moderne du mot. Et les deux sont intimement liées. C'est l'œuvre de la grande génération libérale et romantique. Comme dira Renan, « elle a fondé l'histoire parmi nous ». Une génération qui a grandi à l'ombre, ou plutôt dans la lumière aveuglante de l'événement révolutionnaire, à l'époque assez terne de la Restauration et des débuts de la monarchie de Juillet. Mais elle a fait, à sa façon, la Révolution, par l'exhumation documentaire du passé national et sa mise en scène littéraire sous le signe et l'ordonnement de la nation. Les *Lettres sur l'histoire de France* d'Augustin Thierry en marquent le coup d'envoi, Marcel Gauchet en a montré toute l'importance dans *Les Lieux de mémoire*. Michelet en représente l'apogée lyrique par la subjectivisation de la France : « Le premier je la vis comme une âme et comme une personne » – une personne secrètement investie d'une mission sacrée, porteuse de l'évangile des droits de l'homme et du citoyen.

On voit bien, à partir de ces quelques indications, que la France a connu déjà plusieurs types d'identité ; et que le problème historique n'est pas tant leur succession que leur emboîtement. Une identité dynastique et royale qui s'impose d'Hugues Capet aux guerres de Religion, une identité monarchique qui culmine avec l'absolutisme de Louis XIV, une identité révolutionnaire qui opère un immense transfert du sacré de la personne royale au sacré collectif de la nation. Il y a enfin, et surtout, une identité républicaine qui commence à se mettre en place dans les

années 1880 et se cristallise dans le feu de l'affaire Dreyfus : c'est même ce qui transforme ce fait divers en creuset de l'identité nationale.

L'identité républicaine

L'identité républicaine : on se contentera ici – pour l'avoir longuement analysée ailleurs – d'en rappeler le principe qui fait son originalité. Car elle apparaît bien à la fois comme le renforcement du mythe national qui s'inscrit dans toute l'Europe de la seconde moitié du XIX^e siècle et, dans ce plus vieux des États-nations, comme une variante.

C'est d'abord, comme l'indique bien l'expression classique, une synthèse. Non seulement idéologique, mais historique, qui consiste dans l'identification définitive et absolue de la République et de l'idée nationale. Dans toutes ses conséquences. Cette identification, outre les institutions politiques et les symboles, supposait d'un côté la récupération à la conscience collective des siècles de passé monarchique et, de l'autre, la définition d'une identité à la française par rapport à l'identité nationale allemande. C'est ce qui a donné à l'histoire sa priorité dans la formation de la conscience civique et nationale et en a fait l'axe d'une culture des humanités, indissociable des valeurs, de la culture et de l'identité républicaines. D'où le péril en la demeure maintenant que cette culture chavire. L'histoire, donc, a pris alors la forme de ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler le « roman national ». C'est qu'elle joint le principe organisateur d'un récit cohérent – la marche vers l'unité républicaine – et la capacité pour chacun, et d'abord pour l'enfant, de se projeter lui-même dans les péripéties de l'aventure collective. De ce roman national, l'*Histoire de France* d'Ernest Lavisse, la grande et la petite, est devenue l'ex-

pression exemplaire. Là encore, c'est la guerre qui s'en trouve l'élément structurant, et en point d'orgue la victoire de 1918 comme un *happy end* et une légitimation nationale de la République. Depuis, les Français n'ont plus jamais été heureux avec leur histoire. Par une ironie tragique, la paix, la paix qui règne en France depuis la fin de la guerre d'Algérie, a été sans doute l'élément le plus perturbant de l'identité collective.

Ce qui spécifie le plus fortement l'identité nationale française par rapport aux autres pays d'Europe, c'est la séparation définitive qui a achevé de s'opérer par la loi de 1905 entre l'identité nationale et la question religieuse. Cette séparation a eu en effet deux fortes conséquences. La première, c'est la localisation sur la politique de l'identité nationale, que chaque camp cherche à s'approprier, à commencer par le clivage majeur de la gauche et de la droite qui se redéfinit précisément à travers l'affaire Dreyfus. Il y a bien, au plus profond de la vie nationale, une France de gauche et une France de droite ; et c'est bien l'amenuisement de leur conflit et leur progressif brouillage, depuis une trentaine d'années, qui sont un des signes les plus nets du trouble de l'identité républicaine. Deuxième conséquence de la laïcité à la française, d'ampleur plus grande encore : la religion civile républicaine a établi entre les Lumières, la raison, la démocratie, l'éducation un lien qui fait en définitive reposer sur l'instruction primaire l'essentiel de l'identité nationale. Aucun pays n'a mis autant de lui-même dans l'école. Et s'il fallait désigner aujourd'hui le problème majeur de l'identité nationale, presque le problème unique et, précisément, le plus inquiétant, c'est à coup sûr l'école primaire. C'est en fonction de ces données que l'arrivée de l'islam comme deuxième religion de France pose de si graves problèmes, parce que l'islam dans son principe, ne faisant guère de différence entre le poli-

tique et le religieux, repose le problème que l'on avait cru résolu pour le christianisme. La partie est à recommencer, en accéléré ; elle est déjà, entre musulmans de France, largement entamée.

L'idée nationale-républicaine comporte un dernier trait qui la distingue du reste de l'Europe, c'est l'universalisme à la française qui a présidé à l'aventure coloniale. La colonisation est devenue le crime inexpiable, le péché capital et l'hypocrisie majeure de la France et de la République. La France républicaine l'a partagée avec toute l'Europe, mais il est vrai que par rapport aux autres pays d'Europe – sauf l'Angleterre, mais dans des formes très différentes – la France a engagé davantage d'elle-même et de son idéologie dans l'entreprise outre-mer ; même si cette idéologie a été elle-même profondément divisée. Il est devenu banal d'opposer symboliquement l'anticolonialisme de Clemenceau – « mon patriotisme est en France » – au plaidoyer expansionniste de Jules Ferry, au nom du devoir civilisateur des « races supérieures ». Il y a là une des projections rétrospectives majeures des valeurs contemporaines et des jugements actuels sur les réalités du passé. C'est oublier que, globalement, c'est au nom des idées progressistes de la gauche radicale que s'est développé le phénomène colonial républicain et que Jaurès, par exemple, s'il condamnait les crimes et les abus de la colonisation, en approuvait le principe. C'est la gauche qui a été la plus lente à se convertir à l'idée de l'indépendance algérienne. C'est oublier aussi que l'entreprise coloniale consistait, historiquement, à légitimer la République en montrant qu'elle rendait à la France ce que la monarchie lui avait fait perdre, et qu'elle exportait chez les colonisés les idées au nom desquelles ils réclameraient leur indépendance. Là n'était pas le but, mais là est le fait, et l'effet de l'universel républicain.

La métamorphose

Venons-en, c'est l'essentiel, à l'ébranlement général de son identité historique que la France connaît depuis trente ou quarante ans. Une mue qui la fait passer d'un type de nation à un autre. D'une nation étatique, guerrière, majoritairement paysanne, chrétienne, impérialiste et messianique, à une France atteinte dans toutes ces dimensions, et qui se cherche encore souvent dans la douleur. On appellerait volontiers démocratique ce nouveau type d'identité, à condition de ne pas voir dans ce mot la victoire d'un modèle étranger au républicanisme – un modèle américain par rapport au modèle français, tels que Régis Debray les a opposés dans les années 1980 –, mais une évolution historique du modèle républicain lui-même. Cette évolution a consisté, pourrait-on dire en schématisant à l'extrême, dans un mouvement de bascule : tandis que, pour une série de raisons historiques, s'érodait l'identité nationale-républicaine (car il est vain d'opposer l'une à l'autre), montait sourdement en puissance – pour ne pas dire explosait – un régime des identités sociales, porteur d'un profond remaniement des formes de l'être-ensemble.

L'exténuation du modèle

S'il est vrai, comme on l'a fait déjà remarquer, que la paix a sans doute été, depuis la fin de la guerre d'Algérie, l'un des plus puissants éléments de la transformation du modèle traditionnel, c'est qu'elle intervenait précisément à la retombée d'un siècle où la France avait connu trois guerres. Trois guerres qui s'étaient soldées par des défaites, mais des défaites masquées, dont

les effets, pour cette raison même, différés n'ont été que plus ravageurs. La fausse victoire de 1918 ne s'est révélée telle qu'après l'effondrement de l'Allemagne nazie et même celui du communisme soviétique, comme le suicide de l'Europe entière et la matrice de tous les maux du *xx^e* siècle. 1945 et la place que de Gaulle a réussi à assurer à la France parmi les grands n'ont fait oublier qu'un temps la franche défaite de 1940. À peine celui-ci avait-il disparu qu'au tout début des années 1970 s'envolait – au moment de la grâce pompidolienne accordée au milicien Touvier, du livre de Robert Paxton sur *La France de Vichy*, du film de Marcel Ophuls *Le Chagrin et la Pitié* – le souvenir noir de la France de Pétain et de l'Occupation. Quant à 1962, de Gaulle a tout mis en œuvre pour faire oublier aux Français le repli du drapeau et la débâcle en Algérie par l'entrée de la France dans le club nucléaire et pour la précipiter dans la relance économique. Il n'empêche que la « déposition du monde » comme dit Jacques Berque, la fin de la projection impériale de la France, le repli sur l'Hexagone – le mot se répand à l'époque comme il était né après la perte de l'Alsace-Lorraine –, marque une reconfiguration complète et un remaniement intégral de l'assise identitaire de la France.

Ce réaménagement s'est traduit par un double éclatement de la France : par le haut, pourrait-on dire, et par le bas. Par le haut : c'est l'insertion dans un ensemble européen que paraissait sceller l'arrivée à Matignon en 1976 du « premier économiste de France » venu de Bruxelles, le dur apprentissage de l'alignement et de la soumission aux normes internationales pour un pays habitué à n'écouter que lui-même. Et dans la foulée suivent l'altération ou l'abandon de tous les paramètres de la souveraineté : le territoire, la frontière, le service militaire, la monnaie.

Éclatement aussi par le bas : c'est la poussée décentralisatrice, l'affaiblissement du pouvoir d'État sanctionné par la loi Defferre de 1982. Et comme en écho, dans un registre tout différent, la désagrégation progressive de toutes les formes d'autorité et d'encadrement, familles, Églises ou partis, dont l'explosion juvénile de mai 68 a pu paraître rétrospectivement le point de départ. Un mouvement général de l'affirmation de l'individu qui dépasse largement le cadre national, mais qui prend dans cette France que l'on a pu dire, comme Michel Crozier, « terre de commandement » un relief tout particulier.

Ce brouillage d'un cadre fixe d'expression de l'identité nationale s'est accompagné d'un phénomène intérieur, au cœur même du pays, qui n'a pu que contribuer à ébranler en profondeur la stabilité identitaire de la France traditionnelle. Il s'agit de la fin des paysans. La France était restée, jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, un pays à majorité paysanne, à la différence de ses grands voisins industriels. Le taux de la population active engagée dans l'agriculture chute rapidement pendant les Trente Glorieuses de la croissance et passe même en 1975 – seuil toujours symbolique – au-dessous de 10 % ; encore s'agit-il moins de paysans que d'agriculteurs. L'extinction de la vieille classe paysanne, accompagnée de celle de la classe ouvrière traditionnelle – extinction qui est à rapprocher des effets de Vatican II et de la déchristianisation populaire –, devait se révéler d'autant plus troublante que dans les années qui ont suivi la guerre d'Algérie la France allait se trouver confrontée à l'arrivée soudaine et mal contrôlée d'une immigration d'un type nouveau, d'origine essentiellement maghrébine et musulmane, dont la religion était beaucoup plus étrangère que celle des précédentes vagues d'immigration, catholique ou juive, et la culture beau-

coup plus difficile à soumettre aux lois et coutumes de la francité traditionnelle. Elle devait rendre plus évident encore l'affaiblissement des mécanismes intégrateurs.

C'est à ce moment-là, au milieu des années 1970, que l'on a commencé à parler d'une « mémoire paysanne », d'une « ethnologie » rurale. Le succès foudroyant de livres comme *Le Cheval d'orgueil* de Pierre Jakez Hélias ou *Montaillou, village occitan* d'Emmanuel Le Roy Ladurie impose l'évidence d'une « mémoire paysanne » qui ne vit plus que de sa reconstitution savante ou sensible, comme l'a proposé en 1972 précisément le musée des Arts et Traditions populaires. Il est très significatif que ce soit sur ce thème que se soit fixée la première exigence d'une récupération mémorielle. C'est sur le rural que le patrimoine a fait sa révolution « démocratique ». Le mot appartenait au monde des châteaux, des cathédrales et aux créations majeures de l'esprit et de l'art. Le voilà réfugié dans la chanson populaire, l'araire ancestral, le chemin de transhumance et le lavoir de village. Comment ne pas rapprocher ce phénomène de la candidature de René Dumont aux élections présidentielles de 1974, autrement dit, l'émergence nationale de l'écologie ?

Ce réenracinement lointain de l'imaginaire qui signale précisément un brutal et définitif éloignement du passé, il n'est pas interdit de penser que l'a indirectement renforcé l'accession à la présidence de la République de Valéry Giscard d'Estaing. L'arrivée au sommet de l'État de ce jeune économiste de la grande bourgeoisie, technocrate et parisien, européen de cœur et partisan d'une « décrispation » de la vie politique dont le septennat s'annonce sous le signe du « changement » et de la « modernité », n'est certainement pas étrangère à cette plongée dans les profondeurs perdues et retrouvées où les Fran-

çais se sont soudain enfoncés et dont les remontrances allaient apparaître à la surface, à la surprise générale, lors de l'année que Giscard d'Estaing lui-même a eu l'idée de consacrer au patrimoine, en 1980.

La rupture « identitaire » que marque le septennat giscardien va, symboliquement, beaucoup plus loin et rend manifeste, avec la fin de ce qu'il est convenu d'appeler le « gaullo-communisme », un phénomène de grande ampleur et de longue portée, invisible, et pourtant décisif pour l'identité nationale : derrière la réduction de puissance et l'entrée difficile dans le rang des puissances moyennes, le retrait de la grande Histoire.

La France avait pu s'enorgueillir depuis longtemps, depuis toujours, d'avoir été en première ligne et comme à l'avant-garde des expériences majeures de l'histoire et de la formation d'une Europe qui était le centre du monde. Des croisades à l'empire colonial, en passant par la féodalité, l'État-nation, la monarchie absolue, les Lumières, la Révolution, la dictature. Sa propre saga historique, son fameux « roman national », de Vercingétorix à de Gaulle, s'inscrivait dans cette fresque où la nation, véhicule du progrès depuis le XVIII^e siècle, rimait avec raison et avec civilisation. Or, depuis 1918, elle n'avait plus connu des grandes secousses de l'histoire que les rebonds et les contrecoups. Pas de révolution socialiste, malgré l'existence du plus fort parti communiste de l'Occident ; pas de totalitarisme nazi, malgré une tradition d'extrême droite nationaliste menaçante jusqu'à la guerre ; pas de vraie crise de 1929, parce que pas encore de vraie révolution industrielle et financière. Une culture de masse et une société de consommation arrivées précisément en ces années 1960-1970, ce qui était le signe même d'une entrée dans le lot commun. Bref, une histoire qui n'avait plus pour elle ni la

sagesse, ni l'héroïsme, ni la raison porteuse d'universel.

Pendant une bonne trentaine d'années, des années 1940 aux années 1970, le gaullisme et le communisme, ces deux phénomènes symétriques, contradictoires et complémentaires, ont pu masquer la réalité. Ils ont pu, chacun à leur façon, entretenir l'illusion qu'une grande histoire et un grand destin étaient encore réservés à la France. Tous deux ont combiné, à des doses variables, les deux thèmes majeurs dont l'entrelacement a tissé l'histoire de la France contemporaine, Nation et Révolution. Et à ce titre chacun a pu représenter une version concentrée, synthétique, plausible et prometteuse de l'histoire nationale. La France ne s'est jamais vraiment remise de leur effacement simultané.

Aucun projet national n'a pu s'imposer depuis. Ni le projet socialiste, parce que la gauche est arrivée politiquement au pouvoir quand sa constellation idéologique et surtout le marxisme qui l'inspirait étaient déjà presque épuisés. Ni le projet européen, dont les Français se sont désintéressés dès lors qu'il ne répondait plus au modèle d'une France dilatée. Maastricht marque à cet égard une date décisive. Ni le projet libéral, fugacement brandi au moment des dénationalisations de 1986. Ni le projet souverainiste, parce qu'il paraissait archaïque et suicidaire. Ni le projet écologique, parce qu'à la différence d'autres pays, comme l'Allemagne, il a paru frappé d'utopie et d'un soupçon gauchiste. La France se sait un futur, mais elle ne se voit pas d'avenir. C'est la raison du pessimisme des Français. Non pas un pessimisme individuel, mais collectif – historique, peut-on dire.

Cet épuisement ne signifie nullement la disparition du sentiment national, mais il en exprime la métamorphose et le transfert sur l'unité et la diversité des aspects culturels – langue, mœurs,

paysages –, que l'on fantasme, au demeurant, plus qu'on ne les soigne. Osons même le dire : le sentimentalisme a remplacé le sentiment national et le roman est devenu une romance. C'est bien la définition de la nation selon Renan qui est atteinte dans son principe. On l'invoque partout, mais elle sonne comme un rappel et comme un glas. « Avoir fait de grandes choses ensemble, vouloir en faire encore. » Le culte des ancêtres et le plébiscite de tous les jours. La nation selon Renan supposait la solidarité des deux notions dont nous vivons précisément la dissociation : la nation comme héritage et la nation comme projet. Le passé qui n'apparaît plus comme la garantie de l'avenir et l'absence d'un sujet historique porteur : le noyau dur de la fameuse « crise » de l'identité nationale est là. Pas ailleurs.

Le régime des identités

Disons mieux : la notion même d'« identité nationale » apparaît aujourd'hui parce qu'elle est au confluent de deux phénomènes : l'affaiblissement – car c'est plutôt d'affaiblissement que d'extinction qu'il s'agit – de l'identité nationale-républicaine classique et l'avènement de ce que l'on peut appeler le régime *des* identités.

L'éveil de ces identités est lié à l'affranchissement général de toutes les minorités, à un mouvement de décolonisation intérieure et d'émancipation des minorités de toute nature – sociales, sexuelles, religieuses, provinciales –, dont l'histoire propre avait été jusque-là marginalisée, rabotée par une histoire nationale homogénéisatrice, réduite au registre de la vie familiale, personnelle ou privée. Des minorités souvent ignorantes d'elles-mêmes et qui prenaient soudain conscience de soi, et affirmaient leur existence, assuraient leur différence par ce

que l'on appelait alors la « récupération » ou la « réappropriation » de leur passé. Jusque dans les années 1970, le descendant d'aristocrates guillotinés, le petit-fils d'un fusillé de la Commune ou le fils d'un juif polonais arrivé dans les années 1930 participaient, même dans des versions différentes, d'une seule et même histoire, emblématisée par la formule scolaire : « nos ancêtres les Gaulois ». C'est sur ce double registre d'appartenance que s'était construite l'identité collective de la nation républicaine, et c'est lui qui s'est brisé. J'ai longuement décrit ce phénomène, en particulier à la fin des *Lieux de mémoire*. Il faut cependant en rappeler le principe, quitte à souligner plutôt son évolution et ses aboutissements.

Si le mot « mémoire » s'est spontanément imposé pour caractériser la prise de conscience de soi de ces minorités et leur autonomisation existentielle, au point de connaître aujourd'hui une généralisation abusive, c'est sans doute qu'il est à deux faces. D'un côté, il s'oppose à l'histoire et n'a pris sa force en France que par rapport à la force que l'histoire y avait gagnée. Affectif contre intellectuel, émotionnel contre rationnel, expérience vécue ou fantasmée contre reconstitution discursive. Même quand la mémoire entraîne une volonté de connaissance et d'exploration savante, celles-ci impliquent la soumission à des procédures critiques qui s'éloignent du mémoriel. Par un autre côté, la mémoire a été le vecteur de ce qu'il est convenu d'appeler « identité » ; les deux mots sont devenus proches et souvent interchangeables.

En trente ans, la signification de ces deux termes – auxquels il faudrait associer celui de patrimoine, qui relève de la même constellation – s'est étrangement retournée et enrichie. Tous les trois sont passés, et c'est là le phénomène remarquable, du registre individuel au

registre collectif. Si difficile qu'elle soit à définir avec précision, l'existence d'une « mémoire collective » s'est imposée au sens commun. L'expression couvre un champ sémantique qui lui donne sa charge et son aura : de l'inconscient au semi-conscient, des habitudes et des traditions au souvenir et au témoignage, de la solidarité passive à l'affirmation déterminée. L'identité n'avait qu'un sens administratif et policier pour caractériser une individualité ; elle est devenue l'assignation collective à un groupe. Même évolution pour le patrimoine qui est passé rapidement du bien tenu du père ou de la mère à la conscience d'un bien collectif et, de là, à une signification quasi métaphorique puisqu'on parle aussi bien aujourd'hui du patrimoine linguistique que génétique ou constitutionnel.

Bien mieux : les trois mots s'appuient et se renvoient l'un à l'autre, dans une circularité qui dessine une nouvelle configuration interne de la conscience de soi, une autre forme d'économie de l'être-ensemble qu'il nous est précisément devenu impossible d'appeler autrement qu'identité – ou plutôt identités, au pluriel.

L'identité « démocratique » de la France consiste dans ce passage à une conscience de soi plus sociale que politique, plus mémorielle qu'historique, plus patrimoniale que nationale. Le problème de l'« identité nationale » ne se pose que dans un retour *des* identités nouvelle génération *sur* l'identité de la France ; le titre du livre de Fernand Braudel en 1985 en a tiré son originalité. Une « identité nationale » sur laquelle les uns se sont mis à s'acharner parce qu'elle s'applique à l'idée même de nation, les autres à la défendre en lui donnant un contenu d'homogénéité sociale et culturelle menacé, plus particulièrement contre ceux qui, par définition, sont les plus étrangers au républicanisme homogénéisateur : les immigrés.

Les identités de groupe sont, en effet, dans leur principe, incompatibles avec l'idée nationale, telle du moins que s'est développée l'idée nationale dominante, d'essence jacobine. On ne comprendrait pas, sinon, pourquoi ceux-là mêmes qui se réjouissent de l'affirmation d'une identité corse, ou juive, sursautent à la seule évocation d'une identité nationale et entrent en convulsion à l'invocation d'une mémoire nationale. Ni, inversement, pourquoi les défenseurs d'une identité nationale et républicaine pure et dure s'empressent, à la moindre expression d'une fidélité à une quelconque tradition identitaire de groupe, de crier au communautarisme. Question de hiérarchie, soit. Mais il est vrai que l'éveil de chacune de ces identités a été une mise en cause et même en accusation d'une dimension essentielle de la tradition nationale républicaine. L'affirmation d'une mémoire et d'une identité juives, par exemple, s'est accompagnée depuis la guerre d'un procès à une France qui allait bien au-delà de Vichy et de l'affaire Dreyfus – phénomènes qui n'avaient en rien entamé l'attachement des juifs à la France –, c'était la dénonciation d'un antisémitisme médiéval et chrétien, et pour certains d'un antisémitisme indéracinable et consubstantiel à la France elle-même. S'agissant du féminisme, il pouvait paraître sans rapport avec l'idée de la nation. Il n'empêche que l'exhumation d'une mémoire identitaire des femmes consistait à renverser sur elle-même l'idée d'une histoire faite et écrite par les hommes. Quant à la mémoire coloniale, la dernière venue, c'est celle qui va le plus loin dans la dénonciation d'une tradition républicaine dont la liberté, l'égalité et la fraternité se sont traduites par l'esclavage, l'oppression et le racisme. Elle conduit tout droit à brûler le drapeau tricolore et à conspuer *La Marseillaise*.

Toutes les mémoires identitaires ont, peu ou

prou, une dimension protestataire, revendicatrice et accusatoire. C'est normal, dans la mesure où les identités minoritaires sont, par définition, celles de victimes ; l'histoire de ceux qui n'avaient pas eu droit à l'Histoire. À ce titre, elles se sont parées des prestiges et des privilèges qui s'attachent à la justice et à la morale. Dans cette nouvelle économie de l'identité collective, leur affirmation avait un caractère puissamment émancipateur et libérateur. Allons plus loin : elles étaient, elles sont à leur manière, une revendication de l'universalisme français contre une France infidèle à elle-même, rétrécie et, pour reprendre l'expression désormais consacrée, moisie.

Il est pourtant impossible de ne pas remarquer combien ces revendications identitaires et mémorielles s'inscrivent à l'intérieur de la nation comme un appel à la reconnaissance. À part les mini-nationalismes breton et corse – et encore... –, toutes résonnent, y compris les plus apparemment radicales, comme des demandes d'inscription au grand livre de l'histoire nationale. Il y faut le symbole, la loi, la Constitution, la parole officielle d'État. Les commémorations nationales instituées depuis une quinzaine d'années et qui doublent le nombre de celles qui existaient depuis plus d'un siècle ont beau ne contribuer qu'à l'usure et à l'atomisation de la commémoration républicaine, ou n'exprimer que le poids des revendications associatives, l'expiation et la repentance (la rafle du Vél' d'Hiv, la traite et l'esclavage), le morcellement sectoriel de la mémoire combattante (hommage aux harkis, aux combattants d'Indochine, d'Afrique du Nord), l'important est que ces commémorations soient nationales. Le discours de Jacques Chirac, à peine élu, au Vél' d'Hiv le 16 juillet 1995, accédait à une demande insistante d'une minorité active de la communauté juive auprès de François Mitterrand, président de la République,

qui l'avait obstinément refusée, reconnaissant la culpabilité de « la France » et non du seul régime de Vichy. La vraie motivation des lois dites mémorielles n'est sans doute pas leur efficacité contraignante – pas même la loi Gayssot de 1990, pénalisant la négation du génocide juif, puisque l'arsenal juridique existant avait déjà suffi pour faire condamner Robert Faurisson –, mais leur caractère symbolique, la solennité et l'unanimité législative de la déclaration : « La République reconnaît le génocide arménien. »

Le cas des langues régionales est à cet égard particulièrement éclairant. En 2008, dans la réforme de la Constitution, le Parlement, réuni à Versailles, a inscrit au titre des collectivités territoriales, art. 75-1 : « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France. » Les associations militantes avaient bataillé pour que la phrase figure à l'article 2 de la Constitution, suivant celle qui déclare : « La langue de la République est le français. » Qui ne voit l'importance de l'inscription dans la hiérarchie du texte, l'enjeu historique de cette inscription qui fait écho au refus du gouvernement français, dix ans plus tôt, de signer la « Charte européenne des langues régionales et minoritaires », une formulation qui permettait d'associer aux langues à proprement parler régionales les langues « non territoriales », mais portées et parlées par des groupes vivant en France, comme le yiddish, l'arabe ou le berbère ? L'enjeu de la bataille pour l'instant à moitié gagnée, à moitié perdue, est clair pour la définition de l'identité nationale.

L'affirmation combative de ces identités mémorielles ne doit cependant pas masquer leur variété, les nuances de leurs strates, facettes, enracinements historiques, composantes sociales qui rendent la réalité de leur expression infiniment complexe et ambiguë. Il y a bien une mémoire et une identité juives, par exemple, qui

se sont constituées depuis la guerre. On peut en décrire les formes et les étapes marquantes, je m'y suis essayé³. Mais comment ne pas tenir compte, pourtant, par rapport à la France, des abîmes de sensibilité qui séparent les différentes composantes de cette communauté – jusqu'à ceux qui ne s'y reconnaissent pas –, des frontières qui passent à l'intérieur même de chacun des groupes d'origine, et souvent à l'intérieur de soi-même ? Il y a bien une mémoire et une identité féminines, dont le Mouvement de libération des femmes a exprimé la militance. Qui ne voit la différence de vision du monde, de la société, de la politique et des rapports humains qui sépare, pour commencer, celles pour qui existe ou n'existe pas la complémentarité des deux sexes ? Quant à la mémoire coloniale, celle qui peut paraître atteindre le plus radicalement la République, la nation, la France, et dont le Manifeste des indigènes de la République a exprimé la pointe la plus accusatrice, comment ne pas voir, dans les rapports existentiels, les rapports à la colonisation ou à la France, ce qui sépare – à commencer par leur origine maghrébine, africaine, antillaise – les anciens colonisés eux-mêmes ?

Encore ne s'agit-il là que des distinctions marquées à la serpe, à titre indicatif et pour amener à la conclusion suivante. Autant ne pas prendre la mesure de la nouveauté revendicatrice de ces identités mémorielles condamne à ne pas comprendre pourquoi et comment peut aujourd'hui se poser la question de l'« identité nationale », autant ne pas tenir compte du caractère mouvant, mobile, évolutif, conflictuel et en perpétuelle recomposition de ce champ de forces condamne à n'y intervenir qu'à l'aveugle. C'est

3. « Mémoire et identité juives dans la France contemporaine », *Le Débat*, n° 131, septembre-octobre 2004.

pourquoi un débat sur l'identité nationale décidé d'en haut ne peut déboucher que sur un manichéisme réducteur. C'est ce qui donne à l'actuel débat sur l'identité nationale sa réalité de fond et le rend en même temps, dans son principe, dangereusement immaîtrisable. Il désigne les immigrés et les musulmans comme l'Autre de la nation France ; une France qui ne se penserait elle-même qu'en fonction d'eux. Alors que les maîtres mots de cette nouvelle identité démocratique seraient au contraire, plus largement, comme dans toute démocratie : compréhension interne des situations singulières, négociation, arbitrage, hiérarchisation des problèmes, autorité éclairée de la décision.

L'histoire menacée

Dans la nouvelle économie des identités, c'est l'histoire qui est la plus menacée, et d'abord l'histoire nationale. Pas seulement dans ses aspects les plus récents, dits « sensibles », parce qu'ils sont les plus susceptibles d'être investis des intérêts de la mémoire d'un groupe particulier. Mais plus largement, dans le rapport au passé, le sentiment de la continuité, la conscience de la différence des temps.

L'âge des identités va jusqu'à frapper, par principe, toute histoire de la nation des stigmates du nationalisme. Il est de fait que l'histoire est devenue scientifique à la belle époque de l'affirmation des nationalismes, qu'ils soient de droite ou de gauche. De là à les identifier l'une à l'autre, il n'y a qu'un pas. À lire, par exemple, les commentaires qui ont accueilli, parfois dans les journaux les plus autorisés, la récente réédition de l'*Histoire de France* d'Ernest Lavisse qui illustre le péché capital d'une inter-pénétration étroite de positivité scientifique et de culte fervent de la patrie, on n'est pas loin

de conclure que quelques historiens vicieux ne seraient allés chercher en Allemagne, après la guerre de 1870, les secrets d'une histoire scientifique que pour mieux justifier l'esclavage et la colonisation. Il est très difficile de faire admettre que parler nation, France, histoire ou identité nationale ne soit pas forcément du nationalisme. Peut-il y avoir une « histoire-de-France » dans un type d'identité démocratique ?

L'âge des identités a tendance à enfermer l'époque dans un éternel présent. Sans doute y a-t-il une manière d'incompatibilité entre la philosophie des droits de l'homme, réduite à celle des individus, et l'idée d'une histoire nationale, fût-ce la plus critique ou la plus problématisée. Le privilège donné au point de vue de la victime, le moralisme qui l'inspire se conjuguent pour oblitérer la différence des temps et donner la priorité au jugement affectif et moral sur le passé en y projetant les jugements de valeur d'aujourd'hui. La commémoration d'Austerlitz devenait scandaleuse du moment que Napoléon avait rétabli l'esclavage à Haïti – ce qui n'est d'ailleurs pas son seul crime.

Les trente dernières années ont ainsi vu un retournement de la problématique s'opérer sur les principaux épisodes de l'histoire nationale, ceux qui, précisément, engagent le plus profond de son identité : Vichy, la Révolution, la guerre de 1914-1918, la colonisation. L'image de Vichy dans la mémoire et l'historiographie a connu une courbe spectaculaire, dont le livre de Robert Paxton, en 1973, a marqué le départ et qui a fait, au fil des travaux et des colloques, passer la politique antisémite du régime et sa responsabilité dans la déportation des marges de l'histoire au cœur de son idéologie, comme sa dimension constitutive. Le bicentenaire de la Révolution, dont la version officielle a surtout cherché à retenir l'héritage des droits de l'homme,

a vu resurgir, d'un côté ou d'un autre, les aspects criminels de la Terreur et la logique qui les liait à l'idée révolutionnaire, les massacres de Septembre et le « génocide » vendéen.

Il est d'ailleurs impossible de ne pas mettre en rapport la prolifération de l'industrie commémorative qui a saisi la France des dernières années du siècle avec la mobilisation active du passé au service du présent, qu'elle a puissamment servie. L'année 1998 serait à cet égard particulièrement riche et significative puisqu'elle a vu la rencontre de trois dates chargées chacune d'un poids symbolique intense et servir, chacune, de carrefour de l'identité nationale : le 400^e anniversaire de l'édit de Nantes, le 150^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage et le 80^e anniversaire de l'armistice de 1918.

Dans les trois cas, le mouvement a été le même. L'édit de Nantes a permis de célébrer, au prix de beaucoup de contresens historiques et d'anachronismes, les vertus cardinales de la démocratie : liberté de conscience, égalité civile, laïcité, tolérance. Il a même pu paraître l'acte fondateur d'une construction démocratique de l'identité nationale, le modèle de la résolution des conflits par l'élargissement des droits fondamentaux. L'anniversaire de l'abolition de l'esclavage a été la date repère la plus importante de l'envol de la mémoire coloniale, de sa focalisation sur la traite atlantique et de sa constitution en image d'Épinal. Trois ans plus tard, la loi Taubira viendra en faire un crime contre l'humanité. Mais c'est l'anniversaire de l'Armistice qui est sans doute le moment qui va le plus loin dans la disqualification de l'héritage. Il reste marqué par le discours de Lionel Jospin, Premier ministre, le 5 novembre, appelant à la « réintégration des mutins de 1917 dans la mémoire collective », formule immédiatement interprétée par la presse comme une « réhabili-

tation », le maire de Craonne dénonçant le Chemin des Dames comme le « premier crime contre l'humanité resté impuni ». Ce qui était jusque-là considéré comme le sommet de l'héroïsme et l'apogée du sacrifice patriotique est devenu comme une révélation de la réalité nationale : le crime de masse.

La rétroprojection dans le passé du crime contre l'humanité comme stade suprême de l'indignation est typique du moralisme anachronique qui préside au tribunal de l'histoire. Faut-il rappeler que la notion avait été formulée au lendemain de la guerre pour qualifier un crime d'époque, sans commune mesure avec tous ceux que l'on avait connus jusque-là, et permettant de poursuivre leur vie durant les auteurs de ces crimes ? Elle a connu un détournement et une extension considérables qui ouvraient la porte à un règlement de comptes rétrospectif et une criminalisation générale du passé, jusqu'au moment où l'opinion s'est alarmée et où les historiens se sont mobilisés. Que la condamnation du même coup se déplace des auteurs de ces crimes aux historiens qui les évoquent, les discutent ou paraissent les pondérer n'a pas, en soi, d'importance pour leur personne ; mais elle montre les risques de ce déplacement pour l'hygiène sociale et mentale et l'absurdité de cet aboutissement. Une société des identités tend à ne tolérer les historiens que s'ils se font militants de la mémoire.

On avancera l'argument des caprices de la mémoire, capables de longues latences et détours, et de réveils inattendus et sans doute d'autant puissants. C'est vrai. Mais à quel moment ces mémoires blessées qui demandent justice, reconnaissance, inscription au grand livre de la nation virent-elles au prétexte à d'abusives réclamations, à des instruments de pression, voire à un chantage, qui n'ont plus rien à voir avec le passé, ni avec la mémoire ?

Pierre Nora
Les avatars
de l'identité française

C'est là que le recours à l'histoire devient nécessaire et que les historiens trouvent la justification de leur métier et même, en démocratie, la mission qu'elle leur réserve.

L'identité démocratique suppose la généralisation de ces conflits de mémoire et leur antagonisme. Dans la guerre civile des mémoires, il n'y a guère que deux instances d'arbitrage et de paix : la parole politique, à condition qu'elle soit porteuse d'une autorité morale. Et le temps, c'est-à-dire l'histoire. Ici encore, on avancera que, à la différence des historiens d'autrefois qui s'interdisaient l'analyse du présent et n'intervenaient que sur les morts incapables de réagir, l'historien du contemporain travaille sous le

regard des vivants et n'a aucune position de surplomb. On se demande ce qui le qualifierait comme historien s'il ne cherchait, précisément, à se détacher des pressions du présent et à prendre de la hauteur, sa forme à lui de « regard éloigné ». Les conditions ont-elles tellement changé depuis que Henri de La Popelinière, un des premiers historiens de la France pendant les guerres de Religion et huguenot lui-même, recommandait à l'historien de se faire « libre de tout » ? « Équitable envers toutes personnes, sans pardon, ni pitié, ni honte de rien ; raide, constant, et sans fléchir. »

Pierre Nora.